



BILAN ANNUEL 2020

DE LA

**MAISON DE LA PETITE
ENFANCE**

La structure collective

I.	Inscriptions	3
a.	Préinscriptions	3
b.	La gestion des entrées.....	3
II.	Public	3
a.	L'étude des familles.....	3
III.	Les tarifs.....	4
IV.	Fréquentation.....	5
a.	L'accueil régulier	5
b.	L'accueil occasionnel	5
c.	Le taux d'occupation financier.....	6
V.	Le bilan financier.....	6
a.	Les recettes 2020	6
b.	Les dépenses 2020.....	7
c.	L'équilibre budgétaire 2020.....	8
VI.	Bilan de l'activité pédagogique.....	9
a.	Evaluation de l'accueil.....	9
b.	Actions spécifiques avec le service de la restauration collective.....	10
c.	Bilan du suivi paramédical	10
d.	Organisation de l'accueil.....	10
e.	Manifestations et projets de l'année	12
f.	Perspectives 2021.....	13
g.	Constats et bilan Covid-19.....	13

Le relais assistant(e)s maternel(le)s

I.	Etat des lieux de l'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s	14
A)	L'état des agréments	14
B)	Constat des places proposées et des disponibilités.	14
C)	Constats du Guichet d'accueil Petite Enfance de la commune.....	15
II.	Activités du RAM.....	16
A)	Implantation et organisation du RAM	16
B)	Contacts du RAM	16
C)	Les accueils collectifs	17
III.	Réseau et partenariat.....	19
IV.	Budget du RAM 2020.....	22

INTRODUCTION

La Maison de la Petite Enfance est l'équipement municipal de référence permettant aux familles d'accéder à l'information concernant les modes d'accueil sur la commune.

Ce bilan a pour objet de présenter, dans une première partie l'activité de la structure collective d'accueil d'enfants de moins de 4 ans, à travers : les inscriptions, le public utilisateur, les tarifs en vigueur, la fréquentation de l'équipement, son bilan financier et pédagogique.

Dans une seconde partie, est développée l'activité du relais assistantes maternelles, service public destiné au soutien et à l'information des familles et des professionnel(le)s assistant(e)s maternel(le)s.

La structure collective

I. Inscriptions : la gestion des entrées

a. Les préinscriptions

Les familles doivent se pré-inscrire avant de pouvoir obtenir une place.

En accueil régulier, la demande doit être faite le plus tôt possible. Les familles doivent patienter sur la liste d'attente jusqu'aux commissions d'attribution qui ont lieu en mai et en octobre de chaque année.

Il y a eu 80 pré-inscriptions de réalisées en 2020, 6.6% de plus qu'en 2019. Cette augmentation démontre l'attractivité de la structure et le souhait des parents de rechercher en priorité une solution d'accueil collective.

b. La gestion des entrées

En 2020, la structure a accueilli 1 enfants de moins que l'an passé avec 83 enfants contre 84 en 2019. Cela s'explique par une demande constante de places régulières. Moins d'enfants différents sont accueillis mais de manière continue.

II. Le public

a. L'étude des familles

71 familles ont été reçues. 10 fratries ont été accueillies. Sur les 83 enfants accueillis, **5 sont « hors commune »**, soit environ 0.94% de l'effectif.

III. Les tarifs

Chaque famille a un tarif horaire individuel qui est basé sur le barème de la CNAF. Ce calcul est effectué d'après les ressources de l'année N-2 et le nombre d'enfants au foyer.

Pour le calcul du tarif de janvier 2020 à décembre 2020, les ressources de l'année 2018 ont donc servi de référence. Les données ont été transmises de façon certaine par la CAF, grâce au service CAFPRO. Cette démarche sécurise le calcul des tarifs.

Le barème CNAF est le suivant :

Famille Ayant :	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort du 01/09 au 31/12/2020	0.0610%	0.0508%	0.0406%	0.0305%
Taux d'effort du 01/09 au 31/12/2019	0,0605%	0,0504%	0,0403%	0,0302%

Calcul du tarif horaire= taux d'effort x ressources mensuelles

Evolution du barème national des participations familiales à compter du 01 septembre 2019 jusque 2022, celui-ci n'ayant pas évolué depuis 2002.

Répartition tarifaire de la population accueillie.

Tranches tarifaires	<u>TARIFS 2019</u>	<u>TARIFS 2020</u>
<0.50€	34%	33%
<0.50-1€>	16%	11%
<1-1.5€ >	19%	38%
<1.5-2€>	31%	18%

En 2020, les tarifs Dévillois restent diversifiés : 82% des familles ont un tarif inférieur à 1,5 €. 18% familles ont un tarif supérieur à 1,5 €, contre 31 % en 2019.

Près de 44% des familles ont un tarif inférieur à 1 euro (indice de seuil de pauvreté), c'est 6% de moins par rapport à 2019.

IV. Fréquentations

a. L'accueil régulier

Définition de l'accueil régulier

C'est un contrat d'accueil définissant une réservation hebdomadaire fixe qui sera reconduite durant la durée du contrat.

L'amplitude d'accueil est de 7h30 à 18h30 et l'agrément de la structure est de 40 places en journée.

Les contrats de réservation sont variés et peuvent être demandés soit :

- en majorité par des parents qui travaillent et qui ont besoin de ce mode d'accueil, en temps plein comme en temps partiel.

- soit par des parents sans profession, mais qui souhaitent une réservation à l'année, afin d'avoir leur créneau d'accueil assuré. Ce sont alors des contrats de quelques demi-journées tout au plus.

Chiffre pour 2020 :

- **81** contrats d'accueil « régulier » ont été réalisés, c'est 13 de plus qu'en 2019.

b. L'accueil occasionnel

Définition de l'accueil occasionnel

C'est un accueil qui est « réservable » sur deux semaines selon les créneaux restant sur le planning général. Selon les jours, le nombre de places peut donc fluctuer, en fonction des places disponibles dans chaque groupe d'âges, après la réservation des accueils "régulier".

L'amplitude d'accueil étant de : - 8h30 à 17h30 en journée

- 8h30 à 11h30 le matin

- 14h à 18h l'après-midi.

Chaque famille débute sa prise en charge par un accueil occasionnel durant l'adaptation, puis continue sur ce mode ou modifie son type d'accueil pour un accueil "régulier".

c. Le taux d'occupation financier

C'est le rapport entre le nombre d'heures facturées dans l'année et la capacité d'accueil globale, au regard de l'agrément. Ce calcul est une référence d'activité pour la CAF. Il y a eu 233 journées d'ouverture en 2020, ouvrant droit aux subventions.

La capacité d'accueil modulée est de **85 781 heures**. En 2020, **50 879 heures** ont été facturées aux familles, c'est **11 719 heures** de moins qu'en 2019. Ceci est dû à la période Covid-19 d'où les EAJE ne pouvaient accueillir que les enfants de personnel prioritaire.

Le taux d'occupation financier est de 57.89%, pour un objectif de 70% à atteindre. La subvention de la convention territoriale global (CTG) qui remplace le contrat enfance jeunesse sera versée en totalité début 2021.

V. BILAN FINANCIER 2020

a. Les recettes 2020

- Les recettes en provenance des familles sont d'un montant de **70 710 euros**, soit **10 505 euros** de moins qu'en 2019 ce qui s'explique par la fermeture partielle de l'établissement sur décision gouvernemental par rapport à la Covid-19.
- **Les subventions en provenance de la CAF :**

La PSU : la Prestation de Service Unique

C'est une aide financière attribuée pour chaque heure d'accueil facturée aux familles, durant l'année N, avec une régularisation du solde des droits de prestations au premier trimestre de l'année N+1. En 2019, la CAF a versé **266 284 euros**, en corrélation avec le nombre d'heures facturées en 2020

Nous avons pu bénéficier d'une aide financière supplémentaire de **66 675 euros**.

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBAL (CTG)

La CAF verse aussi une subvention, dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG), pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Celle-ci a été renouvelée en 2020.

La subvention du CTG a été versée à hauteur de **98 048 euros**, qui est le montant global de la prestation prévue au vue du taux de facturation de cette année.

La participation globale de la CAF s'élève à 431 007 euros incluant l'aide supplémentaire. (Aide CAF Covid).

Les recettes globales sont d'un montant de 544 072 euros pour l'année 2020, soit 62 768 euros de plus qu'en 2019.

b. Les dépenses 2020

Le budget de fonctionnement se décompose en deux rubriques : les charges de personnel et le budget de fonctionnement interne. Les charges de personnel ont représenté **504 280 euros**, soit une différence de **35 434 euros** de plus qu'en 2019 qui s'explique de la façon suivante :

- Le reclassement indiciaire des agents de catégorie C et A
- Le coût des remplacements
- Le recrutement d'une infirmière au poste d'adjointe
- La réintégration d'un agent après une disponibilité

Les charges à caractère général (hors dépenses de personnel) se sont élevées à 39 792 euros en 2020, soit **10 017 euros** de moins qu'en 2019. **Le budget de fonctionnement global s'élève à 544 072 euros, soit 62 768 euros de plus qu'en 2019.**

c. L'équilibre budgétaire 2019

BILAN FINANCIER DEFINITIF 2019			
Nature	Montant	Nature	Montant
Charges à caractère général	49 809	<u>Participation des familles :</u>	82 420
Charges de personnel	431 495	<u>Remb sur rémunération</u>	242
		<u>Participation CAF :</u>	345 593
		Prestation de Service Unique	245 194
		Contrat Enfance	100 399
		<u>Participation municipal (déficit)</u>	53 046
TOTAL DEPENSES	481 304	TOTAL RECETTES	481 304

BILAN FINANCIER DEFINITIF 2020			
Nature	Montant	Nature	Montant
Charges à caractère général	39 792	<u>Participation des familles :</u>	70 710
Charges de personnel	504 280	<u>Remb sur rémunération</u>	10 525
		<u>Participation MSA :</u>	384
		<u>Participation CAF :</u>	364 332
		<u>Aide CAF Covid :</u>	66 675
		Prestation de Service Unique	266 284
		Contrat Enfance (CTG)	98 048
		<u>Participation municipal (déficit)</u>	31 446
TOTAL DEPENSES	544 072	TOTAL RECETTES	544 072

En 2020, la charge financière de fonctionnement pour la ville est donc de 31 446 euros, soit 21 600 euros de moins qu'en 2019. Cette diminution est liée à la gestion des ressources humaines, couplée aux efforts d'accueil réalisés par l'équipement, tout en appliquant les conditions drastiques de subventionnement qu'impose la CAF aux gestionnaires.

Le coût de revient de l'heure d'accueil en 2020 est de 8.36 €. Ce calcul se réalise en effectuant le rapport entre le total des dépenses de 2020 et le nombre d'heures réalisées.

Le seuil d'exclusion aux subventions est de 15,32 euros en 2020.

Nous sommes donc en dessous de ce prix moyen, signe d'une gestion satisfaisante de l'équipement, malgré la difficulté de la crise sanitaire, ayant reçu un soutien financier de la CAF.

VI. BILAN DE L'ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Les objectifs globaux de l'accueil de l'enfant et de sa famille sont identiques aux années précédentes. Notre mission propre est d'accueillir les enfants et de pouvoir ainsi réaliser un travail de prévention globale auprès du tout-petit et d'accompagnement des familles.

a. Évaluation de l'accueil

Cette année, pour 97% des enfants, l'accueil s'est déroulé de façon standard. 3 d'entre eux ont présenté quelques difficultés ou des spécificités de prise en charge. Deux types de problématiques perdurent chez ces enfants :

- Des difficultés d'adaptation
- Des difficultés de rythme ou perte de repères pour l'enfant qui vit trop de divergences d'habitudes de vie entre la crèche et le milieu familial ainsi que la barrière du langage.

Une continuité de travail autour de la communication envers les familles reste prioritaire, car le bien-être de l'enfant passe nécessairement par une relation de confiance avec les parents.

b. Actions spécifiques avec le service de la Restauration Collective

En partenariat avec la Restauration Collective, des ateliers culinaires et de dégustation sont proposés aux plus grands tout au long de l'année. Par exemple, la confection de sablés ou de pâte à crêpes, pour permettre manipulation et découverte du goût, tout en respectant les règles sanitaires.

c. Bilan du suivi paramédical

De janvier à juillet 2020, plusieurs enfants ont eu un protocole médical, lors de leur accueil. Ces PAI sont mis en œuvre avec le concours des pédiatres ou médecins de famille, qui supervisent la prise en charge et définit la surveillance spécifique que doit réaliser l'équipe, sous la responsabilité de la directrice et de son adjointe. La directrice adjointe infirmière est responsable de l'administration des médicaments et doit former l'équipe pour pouvoir déléguer ces actes en cas d'absence ou d'indisponibilité.

3 enfants ont été accueillis sur demande du service de Protection Maternelle et Infantile. Des temps de synthèse sont réalisés au sein de l'équipe. Ceci permet d détailler les observations sur le travail de prévention auprès de l'enfant et de sa famille. Lorsque le besoin se fait ressentir un partenariat entre la Maison de la Petite Enfance, la PMI de Déville, ainsi que le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Rouen est mis en place, ce qui permet d'être dans un échange constant.

d. Organisation d'accueil

L'accueil de l'enfant et de sa famille doit être de qualité, cela commence par une **période d'adaptation nécessaire et déterminante** pour permettre à chacun de se séparer en douceur et progressivement. Les parents prennent le temps de transmettre les habitudes de vie de leur enfant à la professionnelle référente. Ce sont des moments de rencontres, d'observation, de mise en confiance et d'échanges, qui permettent aussi d'informer sur les règles de fonctionnement de la structure.

Au travers d'échanges réguliers dans un contexte chaleureux, une relation de confiance entre le professionnel et le parent, ce qui permet un accueil de qualité pour chacun. L'enfant se sent alors suffisamment sécurisé pour explorer le monde qui l'entoure.

➤ **Le groupe des moussaillons** : (3mois-16 mois)

Des axes de travail sont développés dans le groupe des moussaillons qui vont servir de trame dans les autres groupes en adaptant nos actions aux âges des enfants :

- L'accompagnement individualisé de l'enfant dès l'adaptation et tout au long de la journée.
- L'observation du développement psychomoteur, intellectuel et affectif afin de proposer des temps d'éveil adaptés.
- L'aménagement de l'espace y est important, c'est pour cela que l'équipe veille à ce que chaque lieu d'accueil soit sécurisant, et chaleureux
 - La motricité libre y est réfléchie pour que chaque bébé puisse se mouvoir selon ses capacités. Le temps est laissé aux bébés pour faire par eux-mêmes, c'est-à-dire pour trouver leur propre mesure des évènements.
 - Il est important pour que l'enfant développe sa motricité, de l'installer le plus souvent possible sur le dos, sur un tapis au sol. L'enfant ne doit pas subir sa position mais aller à son propre rythme. C'est pourquoi, il est important d'observer le développement de l'enfant et de lui proposer ce qui est le plus approprié.
 - Les capacités individuelles et les identités sont renforcées en nommant, l'enfant par son prénom ; en désignant le parent de cet enfant, lui reconnaissant le statut légitime du parent dans ce lieu.
 - Des temps communs chez les matelots sont organisés autour de jeux, de chansons ou d'histoires.

L'équipe veille à exprimer à l'enfant, tout ce qu'elle fait avec et pour lui, en maintenant des repères journaliers individuels. Cela donne du sens à ce que vit le tout-petit.

➤ **Le groupe des matelots** :

Les enfants ont entre 13 et 24 mois, leur besoin moteur accru oriente l'organisation de l'espace et de la journée. Les différents rythmes entre mouvement et nécessité de calme sont possibles grâce aux coins douilletts et à la structure de motricité installée dans la section. Tout est source d'apprentissage pour l'enfant de cette tranche d'âge.

L'équipe lui permet de développer sa créativité en proposant des activités manuelles basiques, en faisant attention à la notion de plaisir dans ce qui est fait. Le jeu libre est également proposé comme la dinette, le garage et les voitures, la marchande. Les règles de vie collective

construisent déjà le quotidien de ces jeunes enfants, afin que chacun puisse trouver son propre équilibre. L'espace évolue régulièrement en fonction de l'autonomie du groupe.

➤ **Le groupe des pirates :**

Les enfants ont tous plus de 24 mois, les activités sont plus élaborées, puisque la concentration et l'intérêt au jeu sont plus développés : consignes, activités éducatives, jeux de réflexion adaptés. L'imaginaire grandissant, il leur apporte un intérêt particulier aux jeux de « faire semblant » et leur permet de s'identifier à ce que fait l'adulte et ainsi construire leur personnalité, d'où l'importance de la proposition de jeu libre à travers différents espaces comme la nurserie, la cuisine, le garage...l'accompagnement du groupe vise à développer la socialisation de chacun.

e. Manifestations et projets de l'année 2020 de janvier à mars

Sur le multi-accueil, tout au long de l'année, différentes activités sont proposées et une attention particulière est accordée pour que cela reste des propositions. Des activités spécifiques communes sont organisées dans l'année : la psychomotricité, les portes ouvertes, des ateliers « cuisine »,

Deux fois par mois, nous nous rendons à la médiathèque écouter les histoires de l'animatrice littérature jeunesse et ainsi faire découvrir la médiathèque aux enfants.

Nous avons poursuivi le projet d'inviter les enfants des groupes moyens grands à suivre des activités en commun. Ces moments « passerelles » se déroulent plus aisément dans la matinée. Les enfants se familiarisent avec des enfants plus grands et avec d'autres adultes.

Projet : MPE - centre de loisirs maternel :

Le projet pour cette année a dû être annulé entre les équipes des deux structures. Celui-ci a normalement lieu à chaque période de vacances scolaires, pour les enfants qui ont au moins 2 ans et demi, avec l'accord de leurs parents. L'équipe de la MPE les accompagne soit le vendredi matin avec repas lors de la première semaine, soit le jeudi après-midi avec goûter lors de la seconde semaine des vacances scolaires.

f. Constats et bilan Covid-19 :

Mi-mars 2020 une nouvelle organisation interne est mis en place face à l'arrivée de la crise sanitaire. Après l'annonce gouvernementale, du 17 mars au 17 mai, la Maison de la Petite Enfance à assuré un service minimum pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants de personnels prioritaires. Un enfant a donc été accueilli dans un premier temps puis 3 autres par la suite. Chaque semaine, une déclaration auprès du service départemental a dû être mise à jour portant sur le nombre de place disponible au sein de l'établissement. Ceci afin d'accueillir d'autres enfants prioritaires issues d'autres communes si besoin.

L'équipe a mis en œuvre une dynamique portée sur le bien-être de ses tout petits.

A partir du 17 mai, l'accord de réouverture à été donné par le gouvernement. 50% de l'effectif a pu être accueilli, dans le respect des règles sanitaires strictes imposées par le guide ministériel portant sur la capacité d'accueil et le non-croisement des groupes. 30% des familles ont résiliés leur contrat d'accueil, 20% ont décidé de ne pas confier e leur(s) enfant(s) à la MPE.

Au retour des congés estivaux le 17 aout, la structure a retrouvé sa capacité d'accueil, toujours dans l'application des règles sanitaires et le suivi du guide ministériel a été mis à jour régulièrement.

La Caisse Nationale des Allocations Familiale a attribué une aide financière aux établissements d'accueil de jeunes enfants, portant sur un forfait par jour et par place inoccupée durant la période de fermeture partielle (son montant est de 27 euros). Ce qui pour la Maison de la Petite Enfance représente à une aide de 66 675 euros.

g. Perspectives 2021

- Maintenir l'ensemble des projets et les reconduire sur 2021.
- Organisation et adaptation des divers protocoles ministériels au sein du service.
- Maintien des divers temps forts en respectant les règles de sécurités sanitaires.

Le relais assistant(e)s maternel(le)s

I. Etat des lieux de l'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s

A) L'état des agréments

Au 31 décembre 2020, le nombre d'assistant(e)s maternel (le)s agréé(e)s sur la commune était de 72, dont 67 en activité, soit 8 de moins qu'en 2019.

Actuellement, deux Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (communément appelées « MAM ») fonctionnent sur la commune, une comptant deux professionnelles pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants, et la deuxième avec 4 professionnelles pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants. Ce mode de garde, qui permet de concilier l'accueil collectif et individuel, est très apprécié des parents. Il est à noter que, cette année, 8 assistantes maternelles ont arrêté leur activité, sont parties en retraite ou ont déménagé hors de la commune ; 1 a été nouvellement agréée.

Cette diminution peut s'expliquer par la crise sanitaire qui a perduré sur l'année 2020. La situation sanitaire a demandé aux assistantes maternelles de la commune une forte réadaptation de leurs pratiques professionnelles. Certaines ont éprouvé des difficultés, avec un travail au quotidien à l'écart de leur cœur de métier, centré sur les besoins de l'enfant. Cependant, les cessations d'activité n'impactent pas l'offre d'accueil puisque celle-ci demeure plus importante que la demande.

Comme chaque année, le multi-accueil de la commune ne peut accueillir toutes les familles qui sont en attente d'une place. Le RAM les oriente donc vers un accueil familial. Le nombre d'accueils chez les assistant(e)s maternel(le)s augmente donc à la suite des commissions d'attribution des places du multi-accueil.

B) Constat des places proposées et des disponibilités.

L'offre d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s de la commune représente 254 places, dont 46 restaient disponibles au 31 décembre 2020.

Les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s sont détaillées sur la liste transmise aux familles afin de les orienter au mieux, notamment dans des cas de recherche en urgence. L'animatrice du RAM met la liste des disponibilités à jour en fonction des retours qu'elle obtient des assistant(e)s maternel(le)s. Ainsi, un questionnaire sur leurs disponibilités est

envoyé à chaque professionnel(le) au moins 2 fois dans l'année. Ce document les questionne également sur l'offre d'accueil proposé (horaires atypiques, accueil d'enfant en situation de handicap...). Ces critères d'accueil spécifique n'apparaissent pas sur la liste pour garantir une égalité des chances à chaque professionnel(le). En effet, pour toute demande d'accueil spécifique, les familles peuvent se rapprocher du RAM qui leur proposera un accompagnement adapté à leur besoin pour trouver la personne qui correspond.

C) Constats du Guichet d'accueil Petite Enfance de la commune

Le RAM représente le Guichet d'Accueil Petite Enfance. Ainsi, quand une famille cherche à se renseigner concernant un mode d'accueil, elle est orientée directement vers le RAM par la mairie ou la PMI. Le Relais, de par son ancienneté et son investissement dans la politique petite enfance, est un service véritablement ancré au sein de la dynamique communale d'accueil et d'accompagnement des habitants.

Une plaquette retraçant les missions et objectifs du RAM ainsi que les coordonnées et les horaires d'ouverture, est distribuée à tous les nouveaux habitants et aux familles venant chercher des informations auprès d'une instance particulière (mairie, PMI, multi-accueil...).

Sur le territoire, plusieurs solutions d'accueil existent afin de répondre au plus près des besoins des familles, l'accueil individuel chez une assistante maternelle et l'accueil collectif au sein du multi-accueil ou des 2 MAM existantes sur la commune. L'animatrice du RAM, travaillant au sein de la structure collective en parallèle du relais, connaît les spécificités de ces types d'accueil. Dans le cadre de l'accueil du guichet petite enfance de la ville, elle reçoit les familles et tend à proposer une solution d'accueil la plus adaptée aux besoins exprimés par les parents.

L'observatoire du Guichet d'accueil petite enfance de la commune a permis de faire les constats suivants pour l'année 2020 :

- 140 enfants étaient accueillis chez un(e) assistant(e) maternel(le).
- 83 enfants étaient accueillis à la crèche en contrat régulier.
- 80 familles ont effectué une préinscription pour un accueil à la crèche.
- 55 listes ont été transmises à des familles en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le).

II. Activités du RAM

A) Implantation et organisation du RAM

L'accueil du RAM, que ce soit pour les rendez-vous administratifs ou les accueils collectifs, a lieu au sein de la Maison de la Petite Enfance. L'implantation du RAM au sein de la Maison de la petite Enfance est tout à fait cohérente vis-à-vis de ses missions et de son projet de fonctionnement.

L'animatrice du RAM est responsable du Guichet d'Accueil Petite Enfance de la commune, cela signifie qu'elle accueille les familles dès le début de leurs recherches d'un mode de garde et leur présente les différents modes d'accueil présents sur la ville. Il y a les parents qui souhaitent d'emblée s'adresser à un(e) assistant(e) maternel(le) ou une MAM pour l'accueil de leur enfant, mais il y a aussi ceux qui souhaitent un accueil en crèche. C'est bien là que se situe l'intérêt de l'implantation du RAM dans les locaux du multi-accueil. Ainsi, les parents peuvent être informés dès le début qu'il existe d'autres solutions d'accueil. L'animatrice effectue les pré-inscriptions pour l'accueil en crèche pour ceux qui le souhaitent tout en informant les parents concernant les démarches de recherche d'un(e) assistant(e)s maternel(le). Ainsi, les familles n'ayant pu avoir leur place à la crèche, connaissent cette autre possibilité d'accueil et savent à qui s'adresser pour être accompagnés concernant les démarches d'embauche. Cela contribue fortement à créer une continuité d'accompagnement des familles. Courant 2020, un formulaire de pré-inscription a été créé afin de réaliser cette démarche en ligne. Ce document est disponible sur le site internet de la commune. Cela a permis de s'adapter au contexte sanitaire en réduisant les rendez-vous physiques.

B) Contacts du RAM

En 2020, on peut dénombrer 140 familles employant une assistante maternelle sur la commune. Au total, 339 familles ont contacté le RAM, 34% des demandes étaient liées à une recherche de mode de garde, et 46 % pour s'informer sur la législation du travail. Sur un total de 192 rendez-vous avec les familles, 100 étaient relatifs à la recherche de mode de garde et 63 aux informations administratives.

Sur 72 assistantes maternel(le)s agréé(e)s, 67% viennent se renseigner auprès du RAM concernant leurs droits et devoirs. Plus de la moitié sont désireus(e)s d'avoir un

accompagnement concernant les différents calculs inhérents à leurs contrats de travail (calcul du salaire, des congés payés...).

L'animatrice propose des rendez-vous en soirée, à partir de 17h30 pour les usagers qui ne peuvent se déplacer en journée. Le nombre de rendez-vous avec des professionnel(le)s et/ou des familles pour la gestion administrative a augmenté, cela laisse à penser que les missions du RAM sont de plus en plus reconnues.

Les futur(e)s et jeunes agréé(e)s se saisissent de plus en plus du RAM pour être informé(e)s sur le métier. L'animatrice accorde une grande importance à favoriser l'implication du RAM auprès de ce public. C'est ainsi que le partenariat avec la PMI de la commune prend tout son sens. L'animatrice et d'autres RAM participent à la formation des assistant(e)s maternel(le)s afin de présenter les services des relais. Cela permet aux futur(e)s agréé(e)s d'intégrer le service à leur réseau professionnel(le).

C) Les accueils collectifs

- Les matinées d'accueil

Les ateliers collectifs du mardi, du jeudi et du vendredi matin se situent au sein de la structure municipale de Déville lès Rouen, dans une pièce adaptée et réservée aux besoins du Relais. Ces locaux permettent de recevoir 12 enfants simultanément.

Sur décision de M. Le Maire, les ateliers collectifs ont été suspendus pendant les deux périodes de confinement afin de limiter la propagation du virus. Les permanences téléphoniques ont donc été renforcées pour répondre au mieux aux besoins des assistant(e)s maternel(le)s et des familles.

Les accueils collectifs ont repris progressivement à partir de septembre 2020, avec une limitation du public à 12 personnes maximum dans les locaux du RAM, adulte et enfants confondus.

Les accueils collectifs restent ouverts durant les vacances scolaires pour répondre au besoin des professionnel(le)s en continuité. De plus, cela permet aux enfants scolarisés de revenir dans les locaux du RAM sur leurs temps périscolaires.

Habituellement, des accueils conviviaux sont organisés ponctuellement à l'occasion d'événements particuliers : Noël, Carnaval, fête de fin d'année... Le RAM favorise également

la mise en place de projets en partenariat avec la structure collective, la mairie, la médiathèque... pour que enfants et professionnel(le)s se retrouvent autour d'activités à partager (semaine du goût, Pâques, mois de la Petite Enfance...). Le Carnaval a été le seul temps fort mis en place sur 2020 car ces événements regroupent de nombreux participants.

Durant l'année 2020, les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants n'ont pas eu l'occasion d'être accueillis chaque mardi matin (hors vacances scolaires), au sein de l'Accueil de Loisirs Maternel. Il s'agit d'un vaste espace, dont les caractéristiques sont incompatibles avec le protocole sanitaire du RAM et de ce partenaire.

Sur l'année 2020, le nombre de participants annuel aux accueils collectifs est de 72 enfants différents, et 35 assistant(s) maternel(le)s différent(e)s.

En 2019, un thème a été choisi en concertation, afin de servir de fil conducteur pour les projets, activités et événements : « **cette année, la forêt est à l'honneur** ». Ce thème a perduré sur le premier trimestre de l'année 2020, jusqu'à la suspension des accueils collectifs.

Les objectifs de ces temps d'accueil et d'animation sont :

- Proposer un lieu d'accueil, de rencontres et d'échange aux assistant(e)s maternel(le)s pour rompre leur isolement et trouver un accompagnement pour favoriser leur professionnalisation.
- Proposer un temps d'accueil et de jeux aux jeunes enfants accueillis par les assistant(e)s maternel(le)s propice à leur socialisation, leurs découvertes, leur autonomie et surtout à leur plaisir.
- L'animatrice est garante du bon déroulement de ces accueils collectifs, sa mission est d'assurer la sécurité physique et affective aux enfants en aménageant un espace adapté à leur épanouissement. Elle se tient disponible pour accompagner les professionnel (le)s concernant les questions éducatives et pédagogiques afin de favoriser au mieux l'accueil de l'enfant et le lien avec l'adulte.
- L'animatrice observe ces temps dans une démarche de prévention et d'élaboration d'objectifs et de projets pour répondre aux besoins constatés des professionnel(le)s et/ ou des enfants.

Actuellement, 35 professionnel(le)s participent activement à la dynamique des temps collectifs du RAM, soit 48% des assistant(e)s maternel(le)s de la commune. De plus, 59 professionnel(le)s ont participé au moins une fois à une activité du RAM en 2020.

Les assistant(e)s maternel(le)s se répartissent sur les 3 accueils collectifs qui leur sont proposés le mardi, le jeudi ou le vendredi matin. Elles s'inscrivent soit d'une séance à l'autre, soit par mail ou par téléphone. Cela permet l'instauration de roulements des groupes ; l'objectif étant que ce ne soit pas toujours les mêmes groupes afin de favoriser une cohésion d'ensemble et de nouvelles dynamiques d'accueil. À partir de la reprise des accueils collectifs, les inscriptions ont permis de limiter l'accueil à 12 participants. Un protocole a également été mis en place pour respecter les gestes barrières.

Les assistant(e)s maternel(le)s se saisissent incontestablement des 3 matinées d'accueil collectif qui leur sont proposées de manière hebdomadaire. La superficie du RAM a été un frein quant à la reprise des accueils collectifs en 2020 concernant la limitation du public. Cependant, des ateliers adaptés au contexte ont été mis en place, en garantissant une désinfection du matériel utilisé après chaque accueil.

En décembre 2020, une nouvelle Animatrice du Relais Assistant Maternel est arrivée. Il s'agit de Mme Noémie LHERICEL, Éducatrice de Jeunes Enfants, en remplacement de Mme Claire DELACROIX.

III. Réseau et partenariat

- Structure d'accueil collectif de Déville lès Rouen :

Situés dans les mêmes locaux, le RAM et la structure collective partagent habituellement des temps forts durant l'année comme le carnaval, la fête de la musique, Pâques. Ils permettent de mutualiser les compétences des professionnel(e)s de la petite enfance ; mais cela contribue également à la cohérence du service Petite Enfance de la commune. Cette année 2020 a tout de même permis de mettre en place le carnaval.

- Médiathèque de Déville lès Rouen :

Afin de sensibiliser les enfants au livre et à la lecture dès leur plus jeune âge, la médiathèque Anne Frank et le Relais se sont associés et ont mis en place des rencontres régulières à la médiathèque. Le partenariat avec la médiathèque a été maintenu sur les deux premières rencontres de l'année 2020.

- **Le réseau des relais du Département**

Ces réseaux ont été mis en place sur demande de la CAF, afin de rassembler et générer une cohésion départementale des actions des Relais. Ces regroupements sont indispensables et permettent de rompre l'isolement, inhérent à ce poste, de se maintenir à jour pour toutes les questions législatives, de produire des documents communs... Ces réunions ont été suspendues à partir de mars 2020. Pour pallier à cela, les mails et les réunions en visioconférence se sont développés sur l'année 2020.

- **Le Département de Seine-Maritime :**

1) *Le centre de gestion de Seine-Maritime (CDG76)*

Le centre de gestion des assistant(e) s maternel (le) s envoie au relais toutes informations concernant les assistants(e) s maternel (le) s : les nouveaux (elles) agré(e)s, les entrées et sorties des enfants, les modifications et retraits d'agrément.

Ces contacts permettent une visibilité globale et rapide de la population assistant(e) maternel(e).

De plus, une fois par an l'animatrice du relais intervient, avec un autre animateur du réseau local, à la formation initiale afin de présenter les missions des RAM aux futur(e)s professionnel(le)s.

2) *Le service spécifique des MAM*

Une puéricultrice spécialisée du Département prend en charge la totalité des MAM (création, agrément et suivi) des secteurs de Rouen et de Dieppe.

Ainsi, les contacts entre la puéricultrice et le RAM se sont naturellement installés afin de détecter au plus tôt des difficultés rencontrées par les assistants(e)s maternel(e)s des MAM. Cela permet d'harmoniser nos actions pour plus d'efficacité.

- **La CAF**

Partenaire essentiellement financier, la CAF joue un rôle important dans le fonctionnement du RAM. C'est tout d'abord la CNAF qui a initié les RAM et fixé leurs objectifs. Le service s'appuie donc beaucoup sur cette instance pour mener à bien ses missions et trouver une aide au fonctionnement. Cela est possible grâce à la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) établi avec la Maison de La Petite Enfance, permettant une subvention pour l'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans.

- **IPERIA – Institut au service de la professionnalisation de l’emploi à domicile**

Ce partenariat est mis en place afin de permettre le départ en formation professionnelle des assistant(e)s maternel(le)s. En 2020, de nombreuses formations ont été suspendues à cause de la situation sanitaire. Le RAM n’a pas connaissance du nombre d’assistant(e)s maternel(le)s partis en formation cette année.

3) Les actions pédagogiques

- **Les sorties**

Différentes sorties sont proposées aux enfants et aux professionnels (le)s au fil de l’année pour répondre à leurs besoins de découvertes et d’ouverture sur le monde extérieur. Cet automne, les enfants et les adultes du RAM ont pu profiter des couleurs et des trésors de l’automne lors d’une promenade dans la forêt de Montigny. Les sorties ont particulièrement été recommandées par le ministère de la Santé pour répondre au mieux aux gestes barrières.

- **La Journée Nationale des Assistant(e)s Maternel(le)s (JNAM)**

En 2020 aurait dû avoir lieu la 11^{ème} édition de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles, mais la crise sanitaire n’a pas permis de réaliser ce projet. 12 Relais Assistant Maternels étaient positionnés sur cette journée. Elle sera reconduite en 2021 si la situation le permet.

Il s’agit d’une journée riche en échanges et en apports professionnels. Elle permet de mettre en avant l’implication de la municipalité en termes de soutien à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s et la reconnaissance de leur métier.

- **Le RAM INFOS**

Cette année encore, un livret pédagogique et législatif à l’attention de l’ensemble des assistantes maternelles habitant la commune ; a été réalisé en collaboration avec le service communication. Il leur a été envoyé en octobre 2020. Le numéro du mois d’avril 2020 n’as pas été publié suite au confinement. Ce journal met aussi en avant les rendez-vous professionnels proposés à ce public, afin de les sensibiliser et de favoriser leur professionnalisation.

IV. Budget du RAM 2020

DEPENSES	COMPTE DE RESULTAT 2020
(Cpte 60) ACHATS	457
(Cpte 61) SERVICES EXTERIEURS	0
(Cpte 63) IMPOTS ET TAXES	7 121
(Cpte 64) CHARGES DE PERSONNEL ⁽¹⁾ :	
l'Animateur Relais :	
- salaires	16 007
- charges	
Autres personnels ⁽²⁾	
- salaires	
- charges	
(Cpte 65) AUTRES CHARGES GESTION	
(Cpte 66) CHARGES FINANCIERES	
(Cpte 67) CHARGES EXCEPTIONNELLES ..	
(Cpte 68) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
TOTAL GENERAL	23 585
RECETTES	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
(Cpte 70) CAF :	20 423
⇒ prestation de service due pour l'année 2019	
(Cpte 74) MUNICIPALITE	3 162
AUTRES FINANCEURS <i>(à préciser)</i>	
TOTAL GENERAL	25 585